

Communiqué de presse

# BIOPHYTIS réalise avec succès un placement privé international de 6 millions d'euros pour consolider sa stratégie de développement

Paris, le 4 août 2015 (ISIN : FR0012816825 ; Mnémo : ALBPS / Eligible PEA – PME) – BIOPHYTIS, société de biotechnologie spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour traiter les maladies du vieillissement, annonce la réalisation ce jour d'une augmentation de capital par placement privé à l'international, à hauteur de 6 millions d'euros

A la suite de son introduction sur le marché Alternext Paris en juillet dernier, BIOPHYTIS a procédé ce jour à une levée de fonds complémentaire auprès d'un investisseur nord-américain en vue de soutenir le développement de la Société. La Société a ainsi émis 666,700 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,20 euros pour un montant total de 6,000,300 d'euros.

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général et co-fondateur de BIOPHYTIS, déclare : « Nous sommes très heureux de cette levée de fonds complémentaire qui intervient moins d'un mois après notre introduction en bourse et qui va nous permettre de consolider le développement de l'ensemble de nos programmes cliniques dans des conditions optimales et dans l'intérêt de tous nos actionnaires ».

### Caractéristiques de l'opération

L'opération a été mise en œuvre par décision du Conseil d'administration du 4 août 2015 conformément à la délégation qui lui avait été octroyée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2015 et à un prix représentant une décote de 14% par rapport au prix moyen pondéré par les volumes de l'action BIOPHYTIS lors des dix derniers jours de bourse précédant l'opération.

L'augmentation de capital est effectuée par émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés conformément aux articles L. 225-136 du code de commerce et L. 411-2 II du code monétaire et financier.

Les actions nouvelles portent jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Alternext Paris sous le code ISIN FR0012816825 – ALBPS.

Dans le cadre de l'augmentation de capital, BIOPHYTIS a pris un engagement d'abstention concernant les actions de la Société d'une durée de 90 jours à compter du 5 août 2015, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Le capital social de BIOPHYTIS est désormais composé de 6,108,835 actions. A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la société préalablement à l'émission, est désormais portée à 0,89%.

## Informations accessibles au public

L'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Des informations détaillées sur Biophytis, notamment relatives à son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risques correspondants figurent dans le Prospectus de la Société visé par l'AMF le 26 juin 2015 sous le numéro 15-312 lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations règlementées et l'ensemble des communiqués de presse de la société, sur le site internet de la Société (<a href="http://www.biophytis.com">http://www.biophytis.com</a>).

# A propos de BIOPHYTIS

BIOPHYTIS est une société de biotechnologies créée en 2006, spécialisée dans les maladies liées au vieillissement. Elle développe des solutions thérapeutiques innovantes sur des indications, sans traitement, en vue de restaurer les fonctions musculaires et visuelles.

Ainsi BIOPHYTIS concentre ses efforts de recherche et de développement dans la lutte contre la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et la dystrophie musculaire liée à l'âge (sarcopénie). Sur ces deux pathologies particulièrement invalidantes, la société dispose de produits propriétaires entrant en phase 2b.

Installée à Biocitech (Romainville), et dotée d'une filiale au Brésil (Sao Paulo), BIOPHYTIS s'appuie sur des collaborations de recherche de premier plan avec l'UPMC, l'ICAN, l'Institut de Myologie et l'Institut de la Vision.

Pour plus d'informations : www.biophytis.com

#### **Contacts**

Stanislas VEILLET

Président Directeur Général Contact@biophytis.com Tel: 01 1 41 83 66 00

# Milestones – Relations Presse et Investisseurs Bruno ARABIAN

barabian@milestones.fr

Tel: 01 83 62 34 84 / 06 87 88 47 26

Nom de la société : BIOPHYTIS

ISIN : FR0012816825 Mnémonique : ALBPS

### **Avertissement**

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France.

Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées

Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE) (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour BIOPHYTIS ou pour l'un des intermédiaires financiers en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni BIOPHYTIS ni les intermédiaires financiers en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué dans des circonstances faisant naître une obligation pour BIOPHYTIS ou pour tout intermédiaire financier de ces valeurs mobilières de publier un prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. BIOPHYTIS n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.